



D.2016.05.25.3.1

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 25 MAI 2016

3 - STRATEGIE MOBILITES**3.1 – Etats généraux du rail et de l'intermodalité : contribution du SMTC-Tisséo**

L'an deux mille seize, le vingt cinq mai à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François		X (M. Trautmann)	
DEL BORRELLO Marc		X (M. Grass)	
GRASS Francis	X	X (M. Keller à partir de 11h00)	
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc	X	X (M. Aujoulat à partir de 10h45)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
LERY Sébastien	X		
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN			
ROUCHON Adeline		X (M. Suaud)	
SUAUD Thierry	X		

La nouvelle Région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées a mis en place les Etats généraux du rail et de l'intermodalité du 21 avril au 9 juillet 2016.

Cette démarche s'inscrit dans les compétences de la Région :

- En position de chef de file, celle-ci est en charge de l'élaboration du Schéma Régional de l'Intermodalité.
- De par ses compétences dans le domaine de l'aménagement du territoire, elle doit élaborer son Schéma Régional d'Aménagement et du Développement Durable du Territoire.
- De par son statut d'autorité organisatrice de la mobilité, elle pilote, définit et finance le réseau ferroviaire régional, directement ou dans un cadre contractuel formalisé par les Contrats de Plan Etat / Région (CPER) incluant d'autres partenaires : département, intercommunalités.

L'objectif des Etats généraux du rail et de l'intermodalité est d'améliorer la qualité de l'offre de service public des transports en prenant en compte les avis et propositions des citoyens, des usagers, des associations, du monde économique et des collectivités.

Dans le cadre de ces temps d'échanges, deux réunions sont programmées sur l'aire métropolitaine toulousaine : une à Toulouse le 19 mai 2016 et une à Muret le 6 juin 2016.

Le SMTC, en sa qualité d'autorité organisatrice de la mobilité, a été invité à participer et à contribuer aux Etats généraux du rail et de l'intermodalité. Eu égard à ses responsabilités, la Région est interpellée par le SMTC pour assurer, à l'échelle de l'aire métropolitaine toulousaine, une complémentarité d'usage et de service entre le réseau ferroviaire et le réseau urbain structurant.

Contexte

L'aire métropolitaine toulousaine se compose à ce jour de 101 communes (108 communes au 1^{er} janvier 2017 avec la naissance d'une nouvelle intercommunalité issue de la fusion du Muretain-Agglomération, d'Axe Sud et du Savès et Aussonnelle) dans lesquelles au quotidien vivent, se déplacent et travaillent plus d'un million d'habitants, plus de 420 000 salariés et plus de 115 000 étudiants.

Son rythme de développement est exceptionnel, avec chaque année l'arrivée d'environ 15 000 habitants supplémentaires et la création de 7 000 nouveaux emplois. A l'horizon 2030, l'aire métropolitaine toulousaine comptera plus de 250 000 habitants et 150 000 emplois supplémentaires, générant plus de 4,5 millions de déplacements tous modes confondus que les réseaux de déplacements devront absorber, dont le réseau ferroviaire.

Cet espace urbain métropolitain dynamique s'inscrit dans une aire urbaine plus vaste de plus de 450 communes et qui approche 1,3 million d'habitants. Ce territoire entretient des relations quotidiennes avec des agglomérations moyennes proches, formant un système urbain métropolitain à l'origine de nombreux déplacements : Montauban, Albi, Carcassonne, Auch, Pamiers, Saint-Gaudens.

Les relations sont permises par deux types de réseaux capacitaires, qui absorbent notamment au quotidien les nombreux flux liés aux déplacements domicile-travail et professionnels :

- D'une part par le réseau autoroutier qui permet une liaison rapide et performante.
- D'autre part par l'étoile ferroviaire existante et sur laquelle circulent des TER et des trains nationaux.

Enfin, ce territoire constitue le premier pôle aéronautique et spatial européen qui abrite les sièges mondiaux de trois avionneurs (Airbus Group, ATR, Daher Socota), des établissements majeurs (Safran, Latécoère), des grandes écoles d'ingénieurs liées à l'aéronautique et au spatial.

Si l'accessibilité de ces territoires est garante de leur attractivité, certains secteurs économiques de l'aire métropolitaine toulousaine sont marqués par de véritables difficultés d'accès qui se posent aujourd'hui comme des freins à un développement plus important.

Enfin, en 2015, le SMTC a comptabilisé 170 millions de voyages sur le réseau Tisséo (soit une hausse de 88% en 10 ans), constitué de 90 lignes de bus, 2 lignes de métro, 2 lignes de tram. Plus de 3,8 millions de déplacements quotidiens sont comptabilisés dans l'aire métropolitaine toulousaine, dont 13% en transports en commun.

Une même dynamique de fréquentation est observée sur le réseau TER de la région, avec pour conséquence une saturation des trains à certaines périodes de la journée.

Les enjeux du ferroviaire à l'échelle de l'aire métropolitaine toulousaine

D'ores et déjà, plusieurs projets ont vu le jour dans un cadre partenarial entre les deux autorités organisatrices de la mobilité :

- La tarification urbaine Tisséo applicable sur le tronçon Colomiers / Arènes de la ligne TER Toulouse/Auch (ligne C pour les usagers) et la création de trois haltes nouvelles afin d'accompagner le développement urbain de Toulouse et Colomiers ;
- Le développement de la carte interopérable ;
- La tarification « pastel + » sur le ressort territorial desservi par 27 gares ou haltes, certaines de ces gares et haltes étant des pôles d'échanges multimodaux intégrant des aires de stationnements, des gares bus et des parcs vélo ;
- La création de la Centrale d'information multimodale dans le cadre du Système de Gestion Globale des Déplacements ;
- Des démarches d'études multimodales sur l'aire métropolitaine toulousaine, plus particulièrement et plus récemment dans le cadre ou en lien avec le Grand Projet Sud-Ouest et Toulouse Euro Sud-Ouest ainsi que les Aménagements Ferroviaires Nord Toulouse.

Pour autant, face aux défis posés par l'attractivité du territoire de l'aire métropolitaine toulousaine, il apparaît essentiel de poursuivre le travail enclenché entre la Région et le SMTC, afin que le réseau ferroviaire desservant le territoire s'inscrive dans les enjeux identifiés par le Projet Mobilités 2025/2030 :

- L'accessibilité des territoires économiques, afin de soutenir et pérenniser la dynamique en cours, dont le rayonnement sert autant à la métropole toulousaine qu'à la nouvelle Région.
- L'attractivité des territoires afin de ne pas pénaliser leurs développements, leurs usages et leurs qualités de cadre de vie.
- La réponse aux mobilités, afin de disposer d'une offre globale de qualité et adaptée aux usages, associant tous les modes de déplacements y compris le train.

Le nécessaire développement d'un réseau structurant intermodal incluant le ferroviaire

Le SMTC élabore actuellement le Projet Mobilités 2025/2030 valant révision du Plan de Déplacements Urbains de la grande agglomération toulousaine. La Région fait partie des partenaires privilégiés et siège aux instances partenariales de suivi et instances techniques mises en place pour co-construire ce projet qui s'articule selon trois leviers :

- **Le levier du report modal**, visant à construire un réseau métro, train, tramway et bus intermodal et complémentaire, en réponse à l'objectif de mettre en œuvre une politique plus capacitaire.
- **Le levier de la cohérence urbanisme-mobilité**, en réponse à l'objectif de maîtriser le développement urbain, incluant l'intensification urbaine et la mixité fonctionnelle des territoires autour des gares et axes structurants de transports en commun.
- **Le levier de l'organisation des réseaux**, en réponse à l'objectif de mettre en œuvre un plan de circulation et une politique de stationnement plus favorable à une gestion optimisée des flux et de l'occupation de l'espace public.

Ainsi, la feuille de route du SMTC prévoit le développement d'un réseau structurant en capacité de répondre à la demande future de mobilités et en articulation avec le réseau ferroviaire :

- **La troisième ligne de métro Toulouse Aerospace Express**, connectée à 4 points du réseau ferroviaire et permettant une démultiplication des possibilités d'échanges et de diffusion : gare de Colomiers, halte de La Vache, gare Matabiau, halte de Labège-Innopole.
Cette troisième ligne de métro, qui répond par ailleurs aux enjeux de l'attractivité économique de l'aire métropolitaine toulousaine, connectera deux équipements majeurs de rayonnement international : l'aéroport de Toulouse-Blagnac et la future gare grande vitesse de Matabiau, repositionnée autour d'un nouveau quartier d'affaires.
Elle reliera par ailleurs les grandes zones économiques de l'Ouest et du Sud-Est toulousain et est déjà surnommée « la ligne de l'économie et de l'innovation », car elle passe par un corridor qui comporte 48% des emplois de l'aire métropolitaine toulousaine.
- **Le doublement de la capacité de la ligne A du métro**, permettant d'écouler 250 000 voyageurs / jour et de renforcer les capacités d'intermodalité train/métro en gare de Matabiau et train/métro/tramway en gare d'Arènes Saint-Cyprien.
Ce doublement de capacité répond également aux enjeux de desserte et d'accessibilité du futur quartier gare grande vitesse et centre d'affaires de Matabiau et de mise en connexion via Toulouse Aerospace Express à l'aéroport international de Toulouse-Blagnac.
- **Un réseau Linéo structurant de 10 lignes**, connectant les lignes A et B du métro, les lignes 1 et 2 du tramway et certaines gares et haltes ferroviaires : Colomiers, Fenouillet, Montaudran, Sainte-Agne, Portet-sur-Garonne.
- **Une ceinture sud** reliant les territoires économiques du Sud-Est et de l'Ouest, dont un premier maillon en téléphérique urbain entre le site de recherche en oncologie, le CHU de Rangueil et l'université scientifique Paul Sabatier, ouvrant une perspective de nouvelle connexion sur l'axe ferroviaire Toulouse / Portet-sur-Garonne / Muret.

Le report modal figure parmi les objectifs les plus importants de la troisième ligne de métro. Il s'agit non seulement d'optimiser les flux et les infrastructures de transport, mais aussi de bien accompagner les mutations de la vie quotidienne et économique, en particulier l'augmentation de la mobilité des ménages, la tertiarisation des activités, la transition numérique et énergétique.

Le réseau ferroviaire fait ainsi clairement partie de la palette des modes de transports en commun à considérer et à valoriser pour répondre notamment aux enjeux des flux de déplacements liés aux déplacements domicile-travail.

Ainsi la stratégie d'intermodalité proposée s'articule sur trois fonctions combinées qui sachent offrir une alternative à la voiture sur les déplacements longues distances :

- Rabattre sur les pôles d'échanges gares.
- Transporter avec un mode en site propre et performant en termes de niveau d'offre et de temps de parcours.
- Diffuser sur le réseau structurant urbain capacitaire.

Les conditions de réussite de cette stratégie reposent sur une bonne articulation des différentes composantes du déplacement.

La perspective d'un déploiement sans précédent de l'intermodalité entre réseau structurant ferroviaire et urbain

Si à ce jour le réseau ferroviaire et le réseau urbain Tisséo sont en articulation autour de trois pôles d'échanges multimodaux majeurs que sont Matabiau (train + métro A), Arènes (train + métro A + tramway T1 et T2) et Sainte-Agne (train + métro B), **la construction du réseau structurant à l'horizon 2025**, en appui sur Toulouse Aerospace Express, la Ceinture Sud et Linéo **permet d'envisager un desserrement du système et un véritable maillage des deux réseaux.**

En effet, le Projet Mobilités 2025/2030 prévoit :

- Au moins **7 nouveaux pôles d'échanges TER-réseau structurant** au droit des gares et haltes ferroviaires existantes et de la nouvelle gare Labège – La Cadène sur la ligne ferroviaire Toulouse – Montpellier ;
- Le **renforcement des pôles d'échanges actuels** grâce aux nouvelles lignes Linéo, à la 3^{ème} ligne de métro et à la Ceinture Sud.

Ainsi, pour les habitants de l'aire urbaine et de la Région Midi-Pyrénées-Languedoc-Roussillon, les possibilités de correspondance entre les lignes ferroviaires régionales et les lignes du réseau urbain structurant pourront passer de **4 à 10 possibilités.**

Ceci illustre l'effet de multiplication de cette intermodalité dans la capacité de diffusion des usagers du train vers les principales zones économiques, de services et d'intérêt stratégique de l'aire métropolitaine toulousaine :

- Zones d'activités aéronautiques et spatiales.
- Toulouse EuroSudOuest.
- Labège Innopole, Montaudran Aerospace.
- Oncopole, Hôpitaux de Purpan et de Rangueil.
- Aéroport international de Toulouse-Blagnac, sièges du Group Airbus, Hôtel de Région, Hôtel du Conseil Départemental, sièges des Intercommunalités, etc.

A une échelle territoriale plus fine, et en lien plus direct avec l'organisation du réseau de surface bus Tisséo, d'autres connexions existeront et permettront aux usagers une intermodalité efficace :

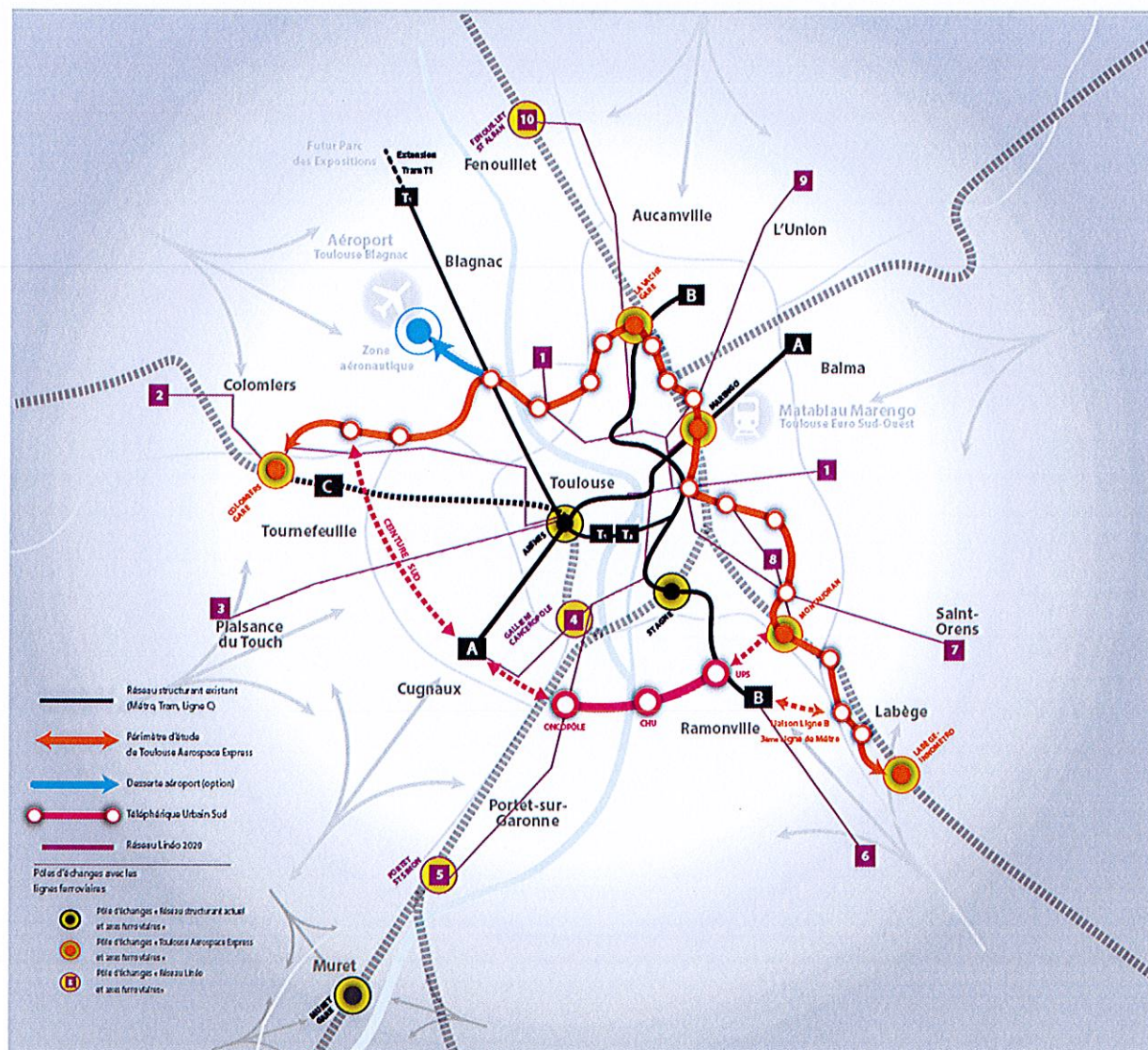
- En gare de Montrabé sur l'axe ferroviaire Toulouse / Albi.
- A la halte des Ramassiers et de Lardenne sur l'axe ferroviaire Toulouse / Auch.

- En gares de Baziège et Escalquens sur l'axe ferroviaire Toulouse / Montpellier.
- En gares et haltes de l'axe ferroviaire Toulouse / Montauban dans le cadre des Aménagements Ferroviaires Nord Toulouse.
- En gares de Muret et du Fauga sur l'axe ferroviaire Toulouse / Tarbes en lien avec le développement de l'étoile muretaine.

En phase avec les besoins d'accessibilité aux territoires et de dessertes des zones économiques et d'emplois, des projets de nouveaux pôles d'échanges multimodaux pourront être étudiés :

- Sur l'axe ferroviaire Toulouse / Albi, pour une connexion entre le réseau ferroviaire et le réseau métro.
- Sur l'axe ferroviaire Toulouse / Tarbes, notamment entre Portet sur Garonne et Muret, pour une accessibilité renforcée aux zones économiques et commerciales ainsi qu'aux futures zones d'habitat.

LES POSSIBILITES DE POLES D'ECHANGES LIGNES FERROVIAIRES – RESEAU STRUCTURANT



Renforcement des 3 pôles d'échanges majeurs suivants :

- Matabiau : Train TER et LGV + métro A et TAE + Linéo 8
- Arènes : Train + Tramway T1 et T2 + Linéo 2 et 3 et 6 à terme
- Saint-Agne : Train + métro B + Linéo 6 à terme

Renforcement de 5 pôles d'échanges :

- Fenouillet : Train + Linéo 10
- Colomiers : Train + métro (Toulouse Aerospace Express) + Linéo 2
- Galiéni : Train + Linéo 4
- Montaudran : Train + métro TAE + Ceinture Sud + Linéo 8 à terme
- Portet-sur-Garonne : Train + Linéo 5
- en complément, le renforcement du pôle d'échanges de la gare de Muret : Train + étoile Muretaine.

Structuration de 2 nouveaux pôles d'échanges :

- De Labège-Innopole (La Cadène) : Train + métro (Toulouse Aerospace Express)
- De la Vache : Train + métro (Toulouse Aerospace Express) + Linéo 10

Nouvelles connexions potentielles :

- Sur l'axe ferroviaire Toulouse / Muret en lien avec d'une part avec le projet de ceinture sud et de téléphérique urbain sud et, d'autre part, au renforcement de l'accessibilité des zones économiques, commerciales et d'habitat entre Portet sur Garonne et Muret
- Sur l'axe ferroviaire Toulouse / Albi en lien avec la ligne A

Le positionnement du SMTC pour préparer les évolutions de demain

L'aire métropolitaine toulousaine connaît une croissance exceptionnelle qui nécessite une attention toute particulière de la part des acteurs de la mobilité et de l'aménagement des territoires pour faire face aux enjeux multiples de mise en synergie de l'action publique :

- La forte croissance démographique, une des plus dynamiques de France, nécessite une politique de maîtrise du développement urbain et une capacité d'accueil des populations au plus près des équipements et services, dont les transports en commun.
- Le maintien de la performance économique et de l'attractivité du territoire, avec des implantations de sièges mondiaux d'importance, engendre une obligation de résultats quant à la capacité des réseaux de déplacements à répondre à la demande de déplacements des salariés et du monde économique.
- La préservation de la qualité de cadre de vie de l'agglomération présente un intérêt majeur au regard des objectifs environnementaux et énergétiques.

Par ailleurs, les récentes évolutions législatives liées à l'organisation du territoire et à l'affirmation des métropoles ont responsabilisé davantage encore les autorités organisatrices de la mobilité sur leur capacité à mettre en synergie les politiques publiques d'intermodalité, prenant notamment appui sur des schémas régionaux où Région et Métropole construisent ensemble.

Ainsi, l'initiative prise par la Région Languedoc - Roussillon Midi-Pyrénées pour consulter les citoyens, les usagers, les associations, le monde économique et les collectivités en menant les Etats généraux du rail et de l'intermodalité s'inscrit dans la poursuite du travail partenarial nécessaire à la construction commune et partenariale des projets sur les territoires de l'aire métropolitaine toulousaine.

Pour relever les défis futurs, le SMTC, agissant en sa qualité d'autorité organisatrice de la mobilité sur un vaste territoire attractif, élabore une nouvelle stratégie mobilités qui va se traduire par le Projet Mobilités 2025/2030 valant révision du PDU. Dans cette mise en perspective, le développement et la diversification du réseau de transport en commun sur l'aire métropolitaine toulousaine est le premier moyen de répondre au report modal et à l'accessibilité des territoires.

Il apparaît par conséquent primordial d'assurer un développement renforcé de l'intermodalité avec le réseau ferroviaire.

Cela nécessite :

- De développer l'intermodalité de façon efficace dans les territoires bénéficiant d'une gare ou d'une halte. Cela induit de structurer les pôles d'échanges multimodaux en intégrant les différents moyens d'y accéder, la voiture, la marche à pied, le vélo, les transports en commun.
- De structurer le développement urbain autour des gares et des haltes, afin d'inscrire le train comme faisant partie du panel de mode de déplacement en milieu urbain.
- D'optimiser l'usage des réseaux, en valorisant le mode ferroviaire dans les territoires éloignés de l'aire métropolitaine toulousaine, car performant en termes de temps de parcours et permettant d'assurer un meilleur maillage des réseaux.
- D'anticiper les mobilités de demain permises par l'évolution des nouvelles technologies du numérique en œuvrant à la mise à disposition d'une application mobile multimodale pour les usagers.

Cette articulation des réseaux ferroviaires et urbains est une réponse adaptée aux besoins croissants des mobilités et de dynamisme économique d'une aire métropolitaine toulousaine qui devrait accueillir plus de 1,3 million d'habitants d'ici l'horizon 2030, au sein d'une aire urbaine de 1,6 million d'habitants au même horizon.

Elle permettra également, à travers le développement de nouvelles connexions rendu possible par la troisième ligne de métro mettant en inter relation directe 3 branches de l'étoile ferroviaire toulousaine, de positionner une offre de transport véritablement intermodale, répondant ainsi au rayonnement régional au-delà du territoire strict de l'aire métropolitaine toulousaine et répondant aux enjeux sociétaux, environnementaux et énergétiques de demain.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE les axes de la contribution du SMTC aux Etats généraux du rail et de l'intermodalité.

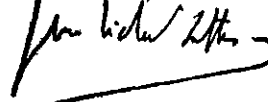
ARTICLE 2 : DIT que cette délibération sera adressée à la Région.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES